



Projet : Renforcement des moyens d'existence des populations les plus vulnérables touchées par la sécheresse et les accompagner dans la protection de leurs actifs productifs et l'amélioration de leurs pratiques pour une meilleure résistance aux chocs à long terme. Référence : ECHO/-CR/BUD/2016/91000.

Volet élevage/ Résilience : *Appui aux éleveurs (Production Animale)*

Termes de référence d'achat de six-cents soixante-quinze femelles caprines destinées à la récapitalisation des personnes affectées par le passage du cyclone Matthew.

DATE : Décembre 2016

1. Mise en contexte

Dans le cadre du projet ECHO/-CR/BUD/2016/91000, financé par ECHO, allant du 1^{er} février 2015 au 30 mai 2017, Oxfam réalise une intervention en réponse à la sécheresse des dernières années, visant le renforcement des conditions de sécurité alimentaire et les moyens d'existence de la population des communes d'Anse Rouge et d'Ennery.

En particulier, l'objectif général du projet est : *Contribuer à l'amélioration des conditions de sécurité alimentaire et nutritionnelles et au renforcement de la résilience des ménages les plus affectés par des chocs climatiques récurrents dans le Haut Artibonite et le Bas Nord-Ouest via la couverture des besoins immédiats et la réactivation et protection des moyens d'existence.*

L'objectif spécifique est : *Réduire l'insécurité alimentaire aiguë des ménages ciblés et renforcer les stratégies de résilience face à la sécheresse.*

Au cours de la deuxième semaine du mois d'octobre, la commune Anse-Rouge a été terriblement affectée par le passage du cyclone Matthew et une pluie torrentielle qui a fait plus de 3 jours. Les informations fournies par les responsables du COUD-A (Centre d'Opération d'Urgence Départemental de l'Artibonite) ont révélé que 170 maisons ont été détruites, 450 maisons ont été endommagées, 1049 familles ont été sinistrées et le secteur agropastoral a été vachement dévasté. Eu égard de cette réalité, l'organisation Oxfam qui intervient dans la commune, au bénéfice de l'urgence, a vu nécessaire de redéfinir ses stratégies dans le but de venir en aide d'une manière rapide et efficace aux populations affectées par le cyclone.

Pour ce faire, une enquête a été menée par l'équipe Oxfam sur le terrain 48 heures après le passage du cyclone au près des populations affectées dans le but de bien mesurer l'amplitude des dégâts. Les informations collectées au cours de cette enquête ont révélé que le cheptel des paysans est réduit de 37% et 80% des semences qui ont été déjà ensemencées avant le cyclone ont été détruites.

Considérant les informations susmentionnées, Oxfam s'était trouvée dans l'obligation de modifier certaines activités déjà initiées avant le cyclone dans le but de porter une réponse immédiate et de réactiver les moyens d'existence des populations affectées. Ainsi donc, les activités d'Oxfam seront orientées sur l'accessibilité alimentaire à travers des activités de Cash For Work et la reconstitution du cheptel des paysans.

En réalité, dans les activités initiales prévues avant le passage du cyclone, il a été déjà mentionné de recapitaliser les ménages pauvres décapitalisés par la sécheresse à travers la distribution des caprins. Néanmoins, après le passage du cyclone Matthew et des pluies torrentielles continues sur la commune principalement dans les zones rurales, l'accent va être mis non seulement sur les ménages décapitalisés par la sécheresse mais aussi par le passage du cyclone Matthew. Pour réaliser cette activité, Oxfam cherche un ou des fournisseurs ayant des expériences avérées dans l'élevage caprins capable de fournir des caprins pouvant s'adapter à la réalité climatique de la commune Anse-Rouge.

La zone géographique couverte par le projet est la commune d'Anse-Rouge y compris les deux sections de la commune.

2. Objectifs de l'appel

2.1. Objectif général

L'objectif général des Termes de Référence est de trouver un ou des fournisseurs d'élevage de caprins au niveau nationale capable de fournir des caprins élevés en condition semi-moderne adaptés a la réalité climatique de la commune Anse-Rouge.

2.2. Objectifs spécifiques

- Trouver des fournisseurs capables de fournir six cents soixante-quinze (675) femelles caprines rustiques capables de s'adapter facilement aux conditions de la sécheresse continue et d'autres aléas climatiques.
- Fournir des caprins protégés régulièrement contre certaines maladies endémiques du pays, comme le charbon, la brucellose, etc.

3. Condition spécifiques des fournisseurs.

Dans le cadre de cette activité nous cherchons un fournisseur capable de :

- Fournir un nombre de six cents soixante-quinze (675) femelles caprines en âge de reproduction ou avoir reproduit une seule fois déjà et avec les caractéristiques spécifiées ci-après :
 - Age : chaque caprine doivent avoir entre huit (8) à douze (12) mois ; c'est-à-dire, elles sont prêtes pour la reproduction ou déjà reproduit une seule fois.
 - Poids : les caprines doivent peser entre vingt à vingt cinq kilos.
 - Vaccins : les caprines doivent avoir déjà reçus les vaccins contre le charbon
 - Ascendance: el doit minimiser les risques de consanguinité ;
 - Les caprins doivent munir de boucles d'identification au niveau des oreilles portant le numéro de l'animal
 - Origine : Les caprins doivent être issues d'un seul élevage
 - Permanence dans la ferme : les caprins devraient être sur la ferme depuis, au moins, six mois.
- Présenter la fiche technique de chaque caprin au moment de la livraison. Ce document doit contenir :
 - L'âge et le poids
 - La date de vaccination et la mention des principaux vaccins déjà reçus contre les maladies les plus courantes du pays
 - La présentation de l'ascendance

- L'alimentation habituelle des caprins, c'est-à-dire les différentes formes d'aliments qu'on a l'habitude de les donner
- Les informations sur l'attitude des mères après la mise- bas
- Des détails sur le taux de prolificité et de fertilité des parents
- Le comportement des mères vis-à-vis des prédateurs
- Les informations concernant le numéro de la boucle d'identification au niveau des oreilles
- Les maladies fréquentes du troupeau

4. Réception des animaux.

Le fournisseur sélectionné dans le cadre de cet appel d'offre doit avoir ses moyens logistique pour assurer le transport des caprines dans les sites de distribution de la commune d'Anse-rouge suivant la modalité qui va être définie dans le contrat. Au total, **675 femelles caprines devront** être livrées. Au moment de la livraison des animaux, les techniciens d'Oxfam Intermon assureront que les critères de sélection sus-mentionnés sont tous respectés. Dans le cas contraire, les animaux ne respectant pas les critères seront refusés et aucun cout ne pourra être imputé à Oxfam. Si le nombre d'animaux non conformes dépasse le 20% du total, Oxfam aura le droit de recéder du contrat sans aucune pénalité.

5. Qualifications et Expérience du fournisseur.

Le fournisseur doit être un fermier ou association de fermiers reconnu et menant les activités d'élevage depuis plus de 3 ans. Il doit posséder également une ferme d'élevage ou l'on peut constater les animaux. Il devrait munir d'une patente d'élevage émanée par la DGI. Dans le cas où le fournisseur ne respect pas ces conditions, Oxfam se réserve le droit d'exclure son offre.

6. Contenu de l'offre

L'offre doit contenir :

- le Curriculum Vitae à jour du de l'entreprise/fournisseur indiquant les années totales d'expérience et expliquant ses expériences avec les institutions nationales et internationales avec des preuves a l'appui.
- Une offre technique expliquant la race des caprines et d'autres aspects déjà mentionnés dans le paragraphe antérieur. Elle devra indiquer la quantité d'animaux maximum que le fournisseur pour offrir. Utiliser le Format 1¹
- Une offre financière expliquant le cout unitaire des caprines, la quantité de caprins offerte, les coûts de transport sur les différentes zones de distribution, autres coûts, et le coût total, en Dollars américaines (USD). **L'Offre est tout coût et toute taxe inclus.** Aucun autre coût ne sera reconnu au fournisseur. Oxfam ne sera pas à la charge d'aucune obligation fiscale. Utiliser format 2

¹ Le manque d'utilisation des formats pourront être cause d'exclusion de l'Offre

7. Critères de sélection

L'Offre gagnante sera sélectionnée sur la base des critères suivant : Qualité technique, prix, conformité légale, quantité d'animaux maximum disponible

Dans le cas ou la capacité maximale du fournisseur en termes de quantité d'animaux disponibles soit mineur de la quantité demandée, Oxfam se réserve le droit de compléter la quantité à travers l'achat auprès des autres fournisseurs, en ordre de qualification.

8. Date et lieu de dépôt des dossiers

Les offres doivent être remises, sous plis cacheté, au plus tard le Vendredi 13 janvier 2017 à midi

A la réception du bureau d'Oxfam à

3, Pelerin 2A

Route de Kenscoff

Pétion-Ville, Haiti

Les offres seront fournies en 1 exemplaire original et 2 copies pour faciliter la séance d'évaluation des offres.

Pour toute question liée à ces termes de référence, veuillez contacter Ricardo Celeste via rceleste@oxfamintermon.org.

FORMAT 1 : OFFRE TECHNIQUE – DECLARATION DE CONFORMITE

Le fournisseur déclare que les suivant conditions sont respectées pour toutes les caprins offerts

Crocher OUI si la Condition est respectée

CONDITION	OUI/NON
a. Age : chaque caprine doivent avoir entre huit (8) à douze (12) mois c'est-à-dire, elles sont prêtes pour la reproduction ou déjà reproduit une seule fois.	OUI / NON
b. Poids : les caprines doivent peser entre vingt à vingt cinq kilos.	OUI / NON
c. Vaccins : les caprines doivent avoir déjà reçus les vaccins contre le charbon	OUI / NON
d. Ascendance: el doit minimiser les risques de consanguinité	OUI / NON
e. Les caprins doivent munir de boucles d'identification au niveau des oreilles portant le numéro de l'animal	OUI / NON
f. Origine : Les caprins doivent être issues si possible d'un seul élevage	OUI / NON
g. Permanence dans la ferme : les caprins devraient être sur la ferme depuis au moins six mois.	OUI / NON
e. Nombre maximum d'animaux qui peuvent être fournis	Indiquer la quantité

FORMAT 2 : OFFRE FINANCIERE